Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20201026-20201026-05DCC-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20201026-05DCC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de VONNAS sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x	
	M. GADIOLET (suppléant)	x		
Biziat	G. AGATY	x		
	C. LEMONON (suppléante)			
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x		
	K. LACROIX (suppléante)			
Chaveyriat	G. RAPY	x		
	G. RONGEAT (suppléante)			
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x		
	N. LE MOAL (suppléante)			
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x		
	C. TURCHET	x		
	M. DANNACHER		x	
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER		x	
	J. POLONIA (suppléant)	x		
Grièges	A. GREMY	x		
	T. CHARVET	x		
	A. SANDRIN	x		
Laiz	S. SCHAUVING	x		
	S. MARECHAL GOYON	x		

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Mézériat	G. DUPUIT	x		
	N. ROBIN	x		
	L. VOLATIER	x		
Perrex	J.-J. VIGHETTI	x		
	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		x	
	L. MICHEL	x		
Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	x		
	MC. BODILLARD (suppléante)			
Saint Cyr-sur-Menthon	J.-L. CAMILLERI	x		
	H. ANGLESIO	x		
	B. PELLETIER	x		
Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	x		
	M. BROCHAND (suppléant)			
Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	R. BROYER (suppléant)			
Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	x		
	L. MAUGE (suppléant)			
Vonnas	A. GIVORD	x		
	J.-F. CARJOT	x		
	E. DESMARIS		x	
	F. DUBOIS	x		
	J.-L. GIVORD	x		

Envoi de la convocation :20/10/2020
Affichage de la convocation :20/10/2020
Nombre de conseillers élus : 32
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 32

Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.
M. Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.
M. Elodie DESMARIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : EAU et ENVIRONNEMENT Désignations des membres du conseil d'exploitation et du directeur de la régie assainissement collectif dotée de la seule autonomie financière

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20201026-20201026-05DCC-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 et suivants et R. 2221-1 et suivants et plus particulièrement l'article R. 2221-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE actés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 prenant acte de la prise de compétence assainissement au 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération n°20200128-07DCC du conseil communautaire du 28 janvier 2020 portant désignation des membres du conseil d'exploitation et du directeur de la régie assainissement collectif dotée de la seule autonomie financière ;

Considérant que le CGCT prévoit que les membres du conseil d'exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière sont désignés par le conseil de la Communauté de communes sur sa proposition ;

Considérant que les statuts de la régie communautaire du service assainissement prévoient que le conseil d'exploitation est composé uniquement de conseillers communautaires membres du Bureau communautaire ;

Considérant que le Président propose de désigner les membres suivants :

- ✓ JEAN-LUC CAMILLERI
- ✓ GUY DUPUIT
- ✓ MICHEL GENTIL
- ✓ ALAIN GIVORD
- ✓ ANNICK GREMY
- ✓ JEAN-PHILIPPE LHÔTELAIS
- ✓ LUC MICHEL
- ✓ OLIVIER MORANDAT
- ✓ GILLES RAPY
- ✓ AGNES RENOUD-LYAT
- ✓ SEBASTIEN SCHAUVING ;

Considérant par ailleurs que le Président propose de désigner M. JEAN-JACQUES PRELY en tant que directeur de la régie communautaire du service assainissement collectif ;

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation des membres suivants au conseil d'exploitation de la Régie communautaire du service d'assainissement collectif de la Communauté de communes,

- ✓ JEAN-LUC CAMILLERI
- ✓ GUY DUPUIT
- ✓ MICHEL GENTIL
- ✓ ALAIN GIVORD
- ✓ ANNICK GREMY
- ✓ JEAN-PHILIPPE LHÔTELAIS
- ✓ LUC MICHEL
- ✓ OLIVIER MORANDAT
- ✓ GILLES RAPY
- ✓ AGNES RENOUD-LYAT
- ✓ SEBASTIEN SCHAUVING ;

APPROUVE la désignation M. JEAN-JACQUES PRELY comme directeur de la régie communautaire du service assainissement collectif,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20201026-20201026-05DCC-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires, à signer la présente délibération et tous documents y afférents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE
Pôle des Services Publics
10 rue de la Poste
BP 7
01290 PONT DE VEYLE

Christophe GREFFET

Certifié exécutoire
Affiché le : 27 OCT. 2020

Transmis en Préfecture le : 27 OCT. 2020

Voies et délais de recours *: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.*